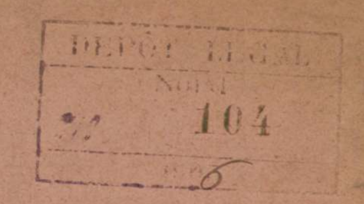


NOTES
pour servir à
L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE
A LILLE

Les ménestrels
et joueurs d'instruments sermentés
du XIVe au XVIIIe siècle

PAR

LÉON LEFEBVRE
IMPRIMEUR
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE
ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD





LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
1906

NOTES
pour servir à
L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE
A LILLE

Les ménestrels
et joueurs d'instruments sermentés
du XIVe au XVIIIe siècle

PAR

LÉON LEFEBVRE
IMPRIMEUR
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE LILLE
ET DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD





LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
—
1906

TIRÉ A CENT EXEMPLAIRES

NOTES

pour servir à

L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

A LILLE

Les ménestrels et joueurs d'instruments sermentés du XIV[e] au XVIII[e] siècle.

On appelait « menestrels », au moyen âge, ceux qui jouaient d'un instrument de musique quelconque : trompe ou trompette, hautbois ou cornet, guiterne ou violon, etc. Selon toute apparence, ils faisaient, à Lille, l'office de « wettes » ou de guetteurs, veillant, du haut du clocher de Saint-Étienne, aux surprises de l'ennemi, aux feux de meschef ou autres calamités [1], sonnant les heures du travail et des repas [2], et annonçant, de leur « hobette » du beffroi, l'ouverture des réjouissances publiques. Cet emploi remontait à une époque très reculée, car il en est fait mention au plus ancien compte connu [3]. Ils précédaient « la bonne fierte » à la grande

1. « A Pierart d'Avenne et Mahieu son fils, wettes au cloquier de S[t] Estevene, pour au commaud deschevin avoir sur les III jours de monstre de la feste de Lille darain passé esté audit cloquier en wettant et jeuant de leurs instrumens pour le seurté de la ville... » (Compte de 1382). — « A Brehon Maillet menestrel de la trompette son sallaire d'avoir esté wettier au cloquier S[t] Estevene pour manifester les inconvéniens des feus de meschief, XV mois commencés à S[t] Jean (1433) et fini à Saint Remy (1434) XXV fl. » (Archives communales de Lille, compte de 1434).

2. « A Pierre Paris, menestrel et trompette, un an avoir sonné les cloques des ouvriers du disner, du reson (goûter) et la cloque des vespres aux heures accoutumés IV fl. valant VI l. XII s. (Compte de 1458). — Le 23 janvier 1527, il est ordonné aux trompettes et menestrels « pour ce mandés en halle » de sonner chaque jour les cloches à l'heure accoutumée et de jouer de leurs instruments, à peine de perdre, par les défaillants, les gages de V s. (Reg. aux Mémoires).

3. « As wetes... pour XXXVIII jours kil furent ou clokier... CXIII s. » (Compte de 1301-1302, publié par A. Richebé, p. 57.)

procession annuelle [1], accompagnaient les hommes d'armes à l'ost [2], allaient à la rencontre des hauts personnages attendus [3]; en un mot, les ménestrels étaient, dans toutes circonstances, au service de la ville [4].

Il existait cependant une distinction entre eux, car les hautbois restaient plus spécialement attachés au magistrat, à qui ils rendaient les honneurs en maintes occasions.

Sous le vocable de Notre-Dame du Joyel, les ménestrels formaient une confrérie érigée en la chapelle des Ardents, près de la Fontaine-au-Change, sur le marché ; leur médaille a été reproduite par Van Hende, dans sa *Numismatique lilloise*.



MÉDAILLE DE N.-D. DU JOYEL

Lors de l'établissement de la Bourse, cette confrérie fut transférée en l'église Saint-Etienne, dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Chaque année, le plus jeune des confrères portait solennellement, à la procession dite de

---

1. « Pour le sallaire de III menestrels, cest assavoir Tortre, Hanotin et Baudet, liquel jouerent ledit jour [de la procession] devant le fiertre, cascun de son mestier, à cascun XII gros vallant XXXVI s. VII d. ... Item à Jovenere pour jouer de le ghisterne devant le fiertre, VI gros de III s. X d. (Compte de 1364). — « Item pour IIII los de vin donner as dessus dits menestrels pour boire ensanble au revenir de le pourcession, XXII s.... Pour le desserte diceulx menestrels, XXXV s. » (Comptes de 1372 et 1389).

2. « As II menestreulx qui accompagnèrent à Loing XIIII glaves envoiés par la ville, II s. gros par jour... As II menestreulx qui accompagnèrent les gens de guerre envoiés de Lille à Saint Valéry. » (Compte de 1358). — « As deux menestreulx qui accompagnèrent XX arbalestriers et XVI glaves dirigés de Lille sur Pont-à-Vendin. » (Compte de 1359). — « As menestrels de la ville par courtoisie pour aller à Calais devers le roy, V escus de IV l. » (Compte de 1360). — « A IIII manestrez chest ass[avoir] Hanotin, Baudet, Ronel et Hennek[in] leur sallair de au c[om]mand deschev[ins] jeuer de leur mestier quant les Alemans passèrent et rapassèrent p[ar]mi ceste ville a cascun de III premiers només XL gros et André Hennekin XX gros. » (Compte de 1368, f° 36, v°.) — En août 1418 : « à Jehan de Beaurepaire qu'il a paié que donne fu en courtoisie à III menestrels et I trompette qui juèrent de leurs instrumens devant les arbalestriers envoiés par la ville au service du roi et de notre tres redoubté seigneur le duc en leur armée mise sus pour résister contre les Englois estant à siège devant Roen. » (Compte de 1419).

3. Ils reçoivent trois écus de 50 sols pour avoir joué au clocher et en la halle « quand le roi [Jean-le-Bon] fut chi » (compte de 1355) ; on les envoie à sa rencontre à Calais lorsqu'il rentre en France, en octobre 1360. — Ils vont attendre le comte de Flandre, Louis de Male et sa troupe, aux portes de Tournai, « quant de Audenarde ils repairerent. » (Compte de 1381).

4. « A Brission Destailleurs pour I menestrel as freres meneurs quand li contes de Flandres donna à megnier (manger), II sols ». (Compte de 1338, f° 14). — « A Wille Bresot et sen compaignon manestrez pour avoir jeué de leur mestier pour manifester et resioir la feste de Lille ainsi quil est accoutume de faire cascun

la Sainte-Chandelle, célébrée le second dimanche après la fête du Saint-Sacrement, une « torse » de cire formée des gouttes qui découlaient du cierge miraculeux d'Arras [1]. Au retour, il allait la déposer sur l'autel de Notre-Dame de la Treille à la collégiale Saint-Pierre. En 1708, les administrateurs de la confrérie déclarèrent manquer de fonds pour couvrir les frais de cette dépense autrefois supportée par la ville.

Malheureusement ces braves gens ne furent pas toujours à la hauteur de leur charge et, parfois, il fallut avoir recours à des étrangers plus habiles [2]. On dut même en envoyer dans des écoles spéciales, pour leur faire apprendre la musique [3].

Les joueurs de hautbois, ainsi que les autres ménestrels, prêtaient serment devant le rewart [4] ils portaient comme insigne, sur la poitrine, un émail aux armes de la cité [5]. Outre leurs modestes appointements, on leur accordait des gratifications pour services extraordinaires et, de plus, chaque année, une robe l'été [6], un manteau et un « flassard », sorte

an, XL s. » (Compte de 1400). — « Item pour les frais de ung feu qui se fit sur le marché et pour le sallaire des menestrels qui juèrent de leurs instrumens pour faire feste à cause des dites nouvelles [de la paix]. » (Compte de 1419).

1. « A Singneur Pierron de la Barre pour I cappon de torse de IX l. et III l. de chire à faire une torse pour le candele des menestrels. » (Compte de 1357).

2. En 1364, les échevins firent venir deux ménestrels de Douai qui « trompèrent devant le fiertre » et en 1400 le messager de la ville alla à Tournai quérir deux ménestrels de la trompette. Pendant son séjour à Lille, de 1434 à 1451, un étranger, Jean Zorines, reçut 12 l. par an et un ménestrel de Saint-Omer, Josse Speillart, toucha, l'année 1476, une somme de 8 l. 8 s. « veu la chierté des vivres, pour luy aydier a vivre, en regard qu'il est honneste et fort expert en son stil de trompette. »

3. Un subside est accordé en 1437 à d'anciens menestrels « pour eulx aydier à susporter leurs despens en allant aux escolles à Cambray pour apprendre des nouvelles canchons. » D'autres vont à Beauvais, à Saint-Omer ou simplement à Lille, à la collégiale Saint-Pierre.

4. Le 23 juin 1469 : « Jehan Le Thierry fils de François natif de Mesnil fust reçu à estre menestrel de la ville et fist le serment es mains du rewart de la ville. » (Reg. aux Mémoires, f° 44.)

5. « Le samedy Ve jour de febvrier [1423. v. s.] eschevins estans en grant nombre en la halle ont accordez à Abreham Maillet, trompette, Grart Bresot, Lotard Cambier et Lotard Eighelin, menestrels, de porter une ensigne dargent ou sont les armes de la ville pour designer quils sont menestrels de ladite ville, et ce jusques au renvoy et à la voulenté deschevins et pour ce quils sont obligez de suivre l'Espinette et à aultres festes.... (Reg. aux Mémoires, f° 45). — Sur cet insigne, voir *Archives historiques et littéraires*, 1855, t. IV, p. 59.

6. « A Collart de Fins, detailleur, pour X aunes de drap tanet a XXIIII s. laune par eschevins conseil et huit hommes donné aux trompettes et trois menestrels de ladite ville pour faire chascun une robe à la procession darrainement passé. » (Compte de 1482, f° 121.)

de couverture, l'hiver ; les instruments étaient quelquefois fournis par la ville [1]. Au nombre de quatre ou cinq, ils recevaient, à titre de gages, une somme variable ; leur commission était libellée dans les termes suivants :

De toutte ancienneté la ville a eu cincq joueurs d'instruments musicaux qui sont sermentez. Leur fonction est de jouer du hautbois au beffroy [2] tous les samedis de l'année, la veille des festes solennelles, d'aller aux processions solennelles, en manteau rouge avec un plastron d'argent portant l'escusson de la ville, aller de nuit la veille de l'an à la porte de chaque magistrat jouer des hautbois, et en faire de même le jour de la Toussaint à l'hôtel de ville après la création de la Loy. Et pour cela ils reçoivent annuellement chacun 39 florins [3].

Nos ménestrels tiraient divers bénéfices de leur profession : pendant les fêtes de l'Epinette, ils jouaient aux banquets qui en étaient le complément et prêtaient leur concours dans les cérémonies religieuses, fêtes publiques, réjouissances populaires, ainsi qu'aux « actions » représentées en halle échevinale, à la Toussaint ou aux Caresmaux [4], à celles données par les écoliers des jésuites, à qui ils enseignaient également la danse [5] ; ils pouvaient aussi louer leurs services aux particuliers, bourgeois ou magistrats, pour noces, baptêmes, festins, bals, sérénades, etc. [6]. Mais les malheurs des temps, épidémies, guerres et autres causes, diminuaient leur « gaignage », lors-

---

1. « A Nicolas Turpin, joueur d'instruments sermenté qu'il a appaié par achapt par luy faict pour ceste ville, et estre mis au beffroy, d'un double bas hautbois aultrement appelé bombarde, y compris XL s. pour l'avoir faict raccoustrer XLIIII l. » (Compte de 1589). — Le hautbois, quoique de facture grossière, était assez perfectionné à cette époque. Sa tablature ne dépassait pas une octave et demie environ, le son était aigre, dur ou rauque selon qu'il s'agissait d'un dessus, d'une taille ou d'une basse.

2. « Le 31 octobre 1527, fut faite les hobettes pour jouer des hautbois au beffroy de la ville » (Chronique de Chavatte).

3. Aff. générales, carton 701, d. 9.

4. Comptes : de 1593, f[os] 347 et 351 ; de 1594, f° 189 ; de 1601, etc.

5. Compte de 1604.

6. « A Anthoine Le Rouge, Noel Le Blon, Jehan Trippier, Roger Carpentier et Jehan Le Roy, joueurs d'instrumens de ceste ville, la somme de cxx livres parisis pour par eulx avoir par noeuf diverses journées continuelles joué d'instrumens à la solemnité de la ville le jour de Madame S[te] Thérèse aux pères Carmélites » (Compte du 1623, f° 330). — « Aux cinq joueurs de cornets et haubois sermentez de ceste ville sur requeste presentee à Mess. du Magistrat sur ce qu'ils avoient la nuict dé l'an dernier esté prins deux hommes avecq eulx pour attacher plusieurs blazons et jouer des haubois et cornets aux maisons de Messrs pour leur souhaiter le bon an et bonne prosperite, xv florins carolus » (Compte de 1630, f° 344).

qu'ils n'entraînaient pas la suspension de leur traitement [1].

Après la conquête, les joueurs d'instruments, ménestriers et maîtres à danser eurent la faculté de donner, les dimanches et fêtes, à leur domicile ou en ville, dans les cabarets et hôtelleries, chez ceux tenant billard, traiteurs, vendeurs de chocolat et de liqueurs, des réunions dansantes ou autres divertissements du même genre ; une ordonnance du 16 août 1690, interdit de faire ces assemblées pendant les heures des offices, les jeudis ou samedis de la semaine sainte et passé dix heures du soir tous les jours de l'année. On défend aussi, le 13 février 1702, à ceux qui sont ou ont été du magistrat, d'aller aux bals « en masquarades avec leurs robbes, ny de les prêter à qui que ce soit, à peine de cent escus d'amende. » [2]

Une innovation vint mettre leur existence en jeu vers la fin du XVIIe siècle. A cette époque, il s'était fixé à Lille des musiciens français dont les talents professionnels avaient été fort appréciés par la société bourgeoise ; peu à peu, grâce à de hautes protections, ils se substituèrent à nos joueurs sermentés dans les circonstances qui procuraient à ceux-ci des gratifications supplémentaires. De ce fait, les hautbois de la ville, tout en n'étant pas supprimés, virent diminuer leur casuel.

Les académies étaient devenues à la mode et Lille possédait des instrumentistes capables de former une symphonie le cas échéant. Les Français avaient introduit le goût des réunions et des collations en musique. Le nouveau gouverneur de Lille, le maréchal Crevant d'Humières, montra l'exemple en exprimant le désir de voir le magistrat donner un bal le mardi-gras, 6 février 1684 [3]. L'année suivante, au carnaval, nouvelle réunion, le 6 mars, suivie d'une collation offerte par le commandant de la Rablière, lieutenant du

---

1. En 1491, ils exposent, dans une requête, que leur « gaignage » est fort diminué à cause des guerres et de la suspension de la fête de l'Epinette, où ils avaient de grands profits, « comme aussi à juer aux neupces qui se faisoient en la ville, ce qui n'a plus lieu. » — Reg. aux Mémoires, 14 avril 1578 : suspension des salaires des joueurs de hautbois, par la calamité du temps (la peste). — « Le 24 novembre 1600, les quatre joueurs de hautbois sont suspendus en raison du démolissement du beffroy. » (Reg. aux Résolutions, n° 6, f° 52.) — Voir aussi *Archives historiques et littéraires*, 3e série, tome V, 1855, page 61.

2. Reg. aux Ordonnances P f° 224, Q 141 et 298.

3. Reg. aux Résolutions et Reg. au Cérémonial A.

gouverneur, aux dames de qualité [1] ; en février 1686 et 1689, même galanterie. Pour célébrer, le 24 mars 1686, la nomination de d'Humières aux hautes fonctions de grand maître de l'artillerie du royaume, la ville prépara une réception magnifique. Le concert de musique qui précéda le souper donné le 4 novembre 1686, aux ambassadeurs du roi de Siam, fut organisé avec des éléments locaux [2].

Dans la grande salle de l'hôtel de ville, on exécuta le 20 mars 1688, un oratorio composé par un jeune ingénieur du roi de la garnison de Lille : « Au sr Claude Olry de Lorraine [3] (*sic*), la somme de vingt quattre florins a luy présentés par Messieurs en reconnaissance de ce qu'il les at invité au sainct opera concerto sur l'adoration des trois Rois mages qu'il a faict en lhostel de ville le XX [samedi] de mars XVIc quattre vingt huit [4]. »

Quand Boufflers fut nommé, à son tour, gouverneur de Lille, en 1694, il y eut bals, festins, concerts de musique en son honneur. Une œuvre lyrique, composée pour la circonstance [5], est donnée le 15 février 1695, jour de l'entrée solennelle du maréchal.

---

1. « A Pierre De Langre, concierge, 660 florins 7 pat. par luy desboursez au suiet d'un bal et collation que M. de la Rablière, commandant en ceste ville a donné aux dames à l'hôtel de ville, le 6 mars 1685. » (Compte de 1685). — « Au même, 914 fl. 17 pat. 6 den. pour pareille somme qu'il a debourse au suiet d'un bal et collation que M. le commandant a donné aux dames à l'hostel de ville le 26 février. » (Compte de 1686). — « Au même, 736 fl. 2 pat. pour debours au suiet d'une collation et bal qu'il y eust à l'hostel de ville le 26 février.» (Compte de 1689).

2. « ... Le 4 après disner, ils visitèrent les arsenaux qu'ils rencontrèrent dans la route qui les conduisoit à lhostel de ville ; ils furent ensuite à la comédie et à un concert de musique suivi d'une collation que les Magistrats présentèrent, suivis de feuz d'artifice qui furent jettez pendant et après la collation... Le lendemain 5, M. de la Rablière, commandant en l'absence du maréchal d'Humières, leur offrit en son logis un superbe souper accompagné de simphonies de nombreux instrumens. » Un bal suivit le souper et Mlle d'Espierre, dit la chronique, se fit admirer par la grâce et la légèreté de sa danse. (Aff. génér., c. 660, d. 15).

3. Il faut lire: Olry de Loriande, sur lequel je n'ai pu me procurer de renseignements biographiques. Il est cité par Beauchamps dans les *Recherches sur les théâtres* et dans le catalogue de la bibliothèque de Soleinne (t. II, pp. 15 et 16) comme étant l'auteur d'une tragédie en cinq actes intitulée : *le Héros très chrétien*, dédié à S. A. Mgr de Turenne (Paris, Pierre Bienfait, 1669), pièce qui a dû être composée à propos de l'abjuration du maréchal (25 octobre 1668).

4. Compte de 1688, f° 232 v°.

5. « Au nommé Déve, musicien en cette ville, la somme de quarante-huit florins pour avoir composé la musique de l'opéra présenté à mondit sgr le jour de son arrivée (15 février). (Compte de 1695). » — Alphonse d'Ève, né à Courtrai vers le milieu du XVIIe siècle, fit ses études musicales dans sa ville natale. Après avoir

On célébrait de même façon tous les événements heureux ; symphonistes et musiciens étaient recrutés par le concierge de l'hôtel de ville, Pierre De Langre, à qui incombait la partie matérielle des fêtes [1].

A De Langre succéda Pierre Caritte, garde-meuble de l'hôtel du Gouvernement, c'est à lui que revint le soin de réunir l'élément musical nécessaire [2]. Musicien lui-même, Caritte était un novateur : le 31 octobre 1713 il fit valoir, à l'appui d'une demande d'exemption d'impôt, les services qu'il avait rendus « autant par ses talents sur les instruments de musique, qui luy ont procuré l'avantage de contribuer à vos plaisirs, Messgrs, en différentes occasions, avec celuy d'avoir insinué la méthode française a la pluspart de ce qu'il y a de meilleurs

---

été ordonné prêtre, il dirigea le chœur de l'église Saint-Martin et obtint, en 1718, la place de maître de chapelle de Notre-Dame à Anvers. Il est l'auteur d'assez nombreuses compositions religieuses (Fétis, *Biographie universelle des musiciens*).

1. « A Pierre De Langre, conchierge à lhostel de ville, la somme de XXIV florins, qu'il a païé par ordre de Messrs du Magistrat, le 8 de jullet 1684, à Loiselet et ses camarades joueurs de violon pour avoir joué de leurs instrumens pendant les feux des resiouissances faictes au suiet de la prise de Luxembourg. » (Compte de 1684). — « A Pierre De Langre, concierge, 495 florins 17 patars pour frais par luy exposés au sujet du bal donné à l'hôtel de ville (15 février 1694)... A Ferdinand Le Petit, musicien en cette ville, la somme de 38 florins qu'il a païé à ceux qui ont chanté le concert de musicque en lhonneur de mondit seigneur lors de son arrivée (18 février)... A Pierre Caritte, 48 florins, quil a païé aux instrumens et violons qui ont joué pendant le concert de musicque et au bal fait lors de l'arrivée de mondit seigneur (22 février)... A Elisabeth-Angélique Courouwanne, 6 florins pour avoir fait tendre de drap verd le théâtre des joueurs d'instrumens aû festin de l'arrivée du maréchal de Boufflers [12 décembre]... (Compte de 1694). — « Aux joueurs d'instrumens de cette ville, 13 florins 10 patars pour avoir joué pendant les réiouissances de l'entrée de mondit seigneur. » (Compte de 1695). — « Aux joueurs d'instrumens, violons, etc., la somme de 72 florins pour avoir chanté et joué au concert et bal fait dans lhostel de ville pour les reiouissances de la naissance du fils de Monseigneur le Maréchal. » (Compte de 1697). — « A Pierre De Langre, concierge, la somme de 1639 florins 1 patar 6 deniers pour se rembourser de pareils frais qu'il a exposés au faict de la reiouissance d'un bal et collation donnés aux dames les plus qualifiées de ceste ville [en y comprenant les femmes des magistrats], à la naissance d'un fils de Monseigneur le Maréchal de Boufflers. (22 décembre 1696)... (Compte de 1697 et Reg. aux Résolutions, n° 15 1, f° 307.) — « A Pierre De Langre, 1907 florins, 13 patars, 9 den., frais de bal et collation faits a lhostel de ville le dimanche 15 décembre 1697, à raison de la paix générale [traité de Ryswyck], où sont venus Monseigneur et Madame de Boufflers et autres dames. » (Compte de 1698).

2. « A Pierre Caritte, la somme de 30 florins pour frais par luy exposés aux joueurs d'instrumens extraordinaires, le jour de la réjouissance pour la naissance de Monseigneur le duc de Bretagne. » (Compte de 1704, f° 368.) — « Au même, la somme de 36 florins pour la simphonie faicte par ordre de Mrs du magistrat à deux repas que Monseigneur le maréchal de Boufflers a pris à lhostel de ville à la Toussaint 1705. » (Compte de 1706, f° 279.) — « Au même, la somme de 100 florins qui lui ont été paiés pour estre distribués aux hautbois et violons qui ont joué de leurs instrumens au bal faict à lhostel de ville le 5 novembre 1728. » (Compte de 1729).

simphonistes en ceste ville, qu'il a fait conférer dans une salle de l'hostel de ville pendant plusieurs années [1]. »

Donc, en 1688, quelques musiciens, sur les conseils de Caritte très vraisemblablement, s'associèrent pour fonder un « concert » ou académie ; ils s'offrirent bientôt pour remplacer ceux de la ville, dont les services laissaient à désirer. Le magistrat prit le 3 janvier 1689 « la Loy assemblée » la résolution de remercier Arthur Loiselet, Etienne Duriet, Hippolyte Le Rouge, Toussaint Catelain et de subroger d'autres à leur place [2].

Le 18 mars suivant, nouvelle décision ratifiant la première [3], « ce à cause que ceux du Concert estoient beaucoup plus capables et qu'ils offraient de rendre les mêmes services. » Il semble qu'on traita avec eux, pour cet office, à forfait et moyennant une somme fixe de 227 florins.

Le 24 du même mois fut prise la résolution suivante :

Moyennant les 227 florins qui sont affectez au Concert par Messieurs de la ville ceux du Concert qui participeront à ceste somme seront obligez de faire ce à quoi cette somme est destinée, savoir :
jouer des sérénades aux portes de Mrs la veille du jour de l'an ;
jouer le jour du Vénérable ;
jouer la veille de la procession ;
jouer le jour de la procession devant la fierte de Notre-Dame de la Treille pendant ladite procession ;
jouer tous les jours de la foire à l'hostel de ville ;
jouer le jour de la Toussaint pendant la messe de Messieurs ;
jouer les veilles des cinq grandes festes de l'année, y compris l'Assomption, comme de coutume, à l'hostel de ville.

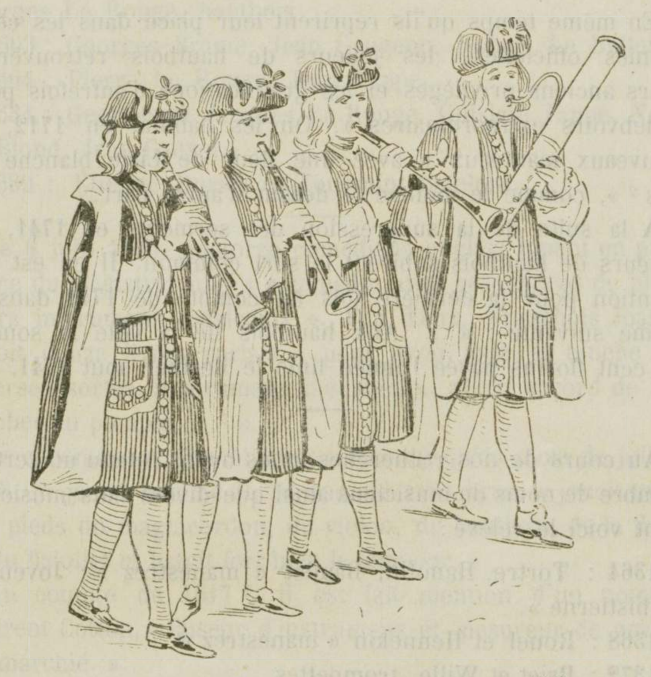
Reg. aux Résolutions, n° 14, f°s 207-208.

Le magistrat ayant omis de spécifier la présence obligatoire des musiciens à la procession dite de la Sainte-Chandelle, ceux-ci refusèrent le service. Il leur fut immédiatement rappelé que la subrogation aux joueurs d'instruments comprenait tous les anciens usages, sans exception, et pour qu'ils n'en ignorent, on leur ordonna immédiatement de se rendre à ladite procession [4].

Sans en donner la raison, les commissaires au renouvellement de la loi décident, le 21 février 1701, que dorénavant

1. Registre aux Résolutions, n° 20, p. 85.
2. Id., n° 14, f° 197.
3. Id., f° 203.
4. Id., f° 216, v°.

il ne sera plus rien payé à ceux « du Concert » et que cette dépense sera supprimée [1]. Les anciens joueurs de hautbois



LES JOUEURS DE HAUTBOIS DE LA VILLE EN 1729
(D'après un manuscrit de la collection Quarré-Reybourbon).

furent rétablis dans leurs fonctions le 1er mars, aux gages de 60 florins par an, à charge :

De jouer au reposoir de la grande place le jour du Venerable à cinq joueurs;

de jouer à Saint-Pierre, la veille de la procession solennelle pendant la descente des grandes chasses et sur le balcon de la Bourse ledit jour ;

de jouer et marcher à ladite procession solennelle ;

de jouer et marcher à la procession de la Sainte Chandelle ;

de jouer à l'hostel de ville tous les jours, un quart d'heure au moins, pendant le temps de la foire de Lille;

de jouer dans l'hostel de ville, le jour de la Toussaint immédiatement après le renouvellement du magistrat ;

de jouer la veille de la nouvelle année pendant la nuit, vingt trois serenades à Messrs les échevins et pensionnaires et mettre à leurs frais des blasons à leurs portes ;

---

1. Reg. aux Résolutions, n° 16, f° 226.

de jouer à l'hostel de ville la veille des fêtes de Paques, de la Pentecoste, de la Notre-Dame d'août, de la Toussaint et de Noel[1].

En même temps qu'ils reprirent leur place dans les cérémonies officielles, les joueurs de hautbois retrouvèrent leurs anciens privilèges et les gratifications d'autrefois pour « debvoirs extraordinaires ». On les habilla, en 1712, de nouveaux manteaux « avec une fleur de Lisle blanche au dos [2] », comme le montre le dessin d'autre part.

A la suite de la suppression des serments en 1741, les joueurs de hautbois subirent le sort commun. Il en est fait mention pour la dernière fois au compte de 1742 dans la forme suivante : « .... Aux hautbois de la ville la somme de cent florins payée l'année finie le dernier août 1741. »

Au cours de nos recherches, nous avons retenu un certain nombre de noms de musiciens ainsi que divers faits musicaux dont voici le relevé :

1364 : Tortre, Hanotin, Baudet « manestrez » ; Jovenere « ghistierne ».

1368 : Ronel et Hennekin « manestrez ».

1372 : Briet et Wille, trompettes.

1382 : Pierart Davenne et Mahieu, son fils.

1388 : Willaume Bresot, menestrel.

1390 : Thomas Quevallet, qui est envoyé « a lescolle » à Beauvais, aux frais de la ville.

1419 : Abraham Maillet, trompette.

1421 : Fostée, Hanotin, Baudet.

1423 : Grard Bresot, Lotar Cambier, Lotar Eighelin, menestrels.

1434 : François Lethierry, Gilles Le Clercq, Jean De Herbomez.

1439 : Jehan de Horlines, Pierre Paris, trompettes.

1460 : Jean Lethierry.

1589 : Nicolas Turpin, Etienne Dugardin, Rogier Carpentier, Jehan Baillet, hautbois, Georges Caulier, Robert Dupisre.

1593 : Etienne Dupisre.

1. Reg. aux Résolutions, n° 16, f° 226.

2. Id., n° 19, f° 231.

1600 : Jean Lespentier, Louis Coullenoir et Hubert Collet, trompettes ; Charles Le Blon, Georges Baillet, Maurice Caulier, Georges Le Rouge, hautbois.

1603 : Georges Brame, Jean Grugeon, Robert Le Batteur.

1604 : Pierre Le Rouge, Jean Tappe.

1634 : Georges et Jacques Le Rouge, Guislain Tappe, Noël Le Blond, Jean Cauvet.

1689 : Étienne Duriez et Toussaint Catelain.

Le 8 juin 1606, quatorze comédiens anglais jouent en présence du magistrat une « commedie avec resonances de pluiseurs instrumens musicaulx », l'un d'eux, Franchois Joans, reçoit douze livres parisis « pour avoir joue et touche de diverses sortes dinstrumens melodieulx, avecq accord de les exhiber au pœuple... [1] »

Le chroniqueur Chavatte nous raconte qu'au mois de juillet 1615 un jeune homme de 24 ans, né sans bras, « jouoit avec ses pieds du magnicordon, du violon, du hautbois, de la flute et du flaiollet et batoit fort bien le tambour. »

Au compte de 1617 [2], il est fait mention d'un nommé Laurent Cotton, « faiseur d'instrumens et mesureur de grains au marchié. »

Un musicien renommé, Louis Grabu [3], surintendant de la musique du roi Jacques d'Écosse, séjourna à Lille en février-mars 1695.

En juin 1710, les deux plus anciens joueurs de hautbois de la ville, Ph. Le Roy et J. Destève, se plaignent au magistrat que leur camarade défunt, Chatillon, a été remplacé par un incapable, « ainsi qu'il a bien paru le jour de la feste de Dieu, pendant la pose du reposoir de la grande Place. » Ils demandent à choisir eux-mêmes son remplaçant parmi les meilleurs musiciens de la ville [4].

---

1. Compte de 1606, f[os] 464 et 470.

2. F° 410.

3. Archives générales de Belgique, papiers de l'État et de l'Audience ; passeports. — Louis Grabu, établi à Londres en 1680, composa la musique d'un poème de Dryden, *Albion and Albium*, violente satire du règne de Charles II. Cet opéra, représenté en 1685, l'année même de la mort du roi, souleva de vives protestations dans le parti de la cour et attira au musicien des rancunes dont il ressentit bientôt les funestes effets.

4. Aff. génér., c. 701, d. 9.

Un sieur Joseph Blondel, établi facteur de clavecins à Lille en 1715, eut pour successeur, en 1719, Jean-Marie Billot.

Louis Warin, « maistre joueur d'instruments tant à souffler qu'à la main », requiert, en 1718, la survivance de Robert, hautbois juré ; on la lui accorde, mais après huit ans d'exercice, il quitte la ville pour suivre la troupe de l'opéra. De retour à Lille, il sollicite, le 26 novembre 1726, sa réintégration en remplacement dudit Robert frappé d'apoplexie sur la langue ; on lui promit la première vacance ou une survivance [1].

Un étranger, Ignace Zyctz (ou Kütz), prête serment comme hautbois en mars 1726 [2].

Le doyen des musiciens de la ville, Philippe Le Roy, âgé de quatre-vingts ans, demande un secours en 1728, pour lui et sa femme ; il rappelle dans sa requête qu'il a servi la ville en qualité de hautbois et de basson pendant quarante-deux années [3] ; on lui attribue une pension viagère de 24 florins.

Joseph Mas sollicite, en 1731, la survivance de son père, Bernard Mas, hautbois juré ; il obtient, en septembre 1736, la place d'un collègue démissionnaire, Pierre-François Pillot, hautbois au régiment de Boufflers, qui fut nommé en remplacement de Pierre Taillar, fils d'Hubert, natif de Lille [4], lequel avait succédé à Warin en 1733 [5].

Après avoir fait, pendant un an, l'intérim de Joseph Longuespée, hautbois juré, définitivement attaché au service du comte de Toulouse à Paris, Ch.-Joseph Hanno prête serment en juin 1736 [6].

---

1. Aff. génér., c. 701, d. 9.
2. Reg. aux Résolutions, n° 23, f° 229.
3. Id., n° 24, f°s 109 et 110.
4. Aff. génér., c. 701, d. 9.
5. Reg. aux Résolutions, n° 25, f°s 252 et 316.
6. Id., n° 26, f° 125. — Hanno était aussi maître à danser, car nous le voyons composer et régler trois entrées de ballet pour une tragédie : *Zacharie fils de Joïada,* représentée par les écoliers du collège de la Compagnie de Jésus de Lille le 3 septembre 1740.


FIT FABER FABRICANDO

DU MÊME AUTEUR

sur format in-8°

Deux plaques de cheminée de l'ancien hôtel du Gouvernement à Lille. 1900.

La procession de Lille, du XVe au XVIIe siècle, groupes, histoires et jeux scéniques. 1902.

L'évêque des fous et la fête des innocents à Lille, du XIVe au XVIe siècle. 1902.

Fêtes lilloises du XIVe au XVIe siècle. Jeux scéniques, ébattements et joyeuses entrées. Le roi des Sots et le prince d'Amour. 1902.

Le Puy Notre-Dame de Lille du XIVe au XVIe siècle. 1902.

Le deuil d'un bourgeois de Lille en 1772. 1904.

Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles. 1905.

Le théâtre à Lille au XVIIe siècle. Comédiens de campagne et théâtre régulier. 1906.